



• PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T.

• PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION (HANDICAP)

- Aptitude physique pour réaliser la formation.

• TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANTS L'ACTION DE FORMATION

- Code du travail (Art R4227-39),
- Règlement E.R.P.,
- Règles A.P.S.A.D.,
- Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30 + 1h00,
- 1 session sur 1/2 journée



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par le client



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

• OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable :
 - > Connaître les principes de l'évacuation,
 - > Maîtriser les notions d'alarme et d'alerte,
 - > Se comporter efficacement lors d'une évacuation,
 - > Identifier et placer les guides et les serre-files par zone,
 - > Réaliser un exercice d'évacuation afin de valider l'organisation.

• MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, mur clair pour projection, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

• MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

• MOYENS TECHNIQUES

- Prévoir une visite du site.

EUROFEU SERVICES S.A.S.

12 rue Albert Rémy 28250 Senonches - FRANCE
www.eurofeu.fr

0 820 90 18 18 Service 0,09 € / min
+ prix appel



• MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation.

• PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

• Enseignements théoriques (savoirs) :

- > Les principes généraux de l'évacuation,
- > Mettre en place une organisation efficace pour l'évacuation,
- > La chronologie d'une évacuation.

• Enseignements pratiques (savoir-faire) :

- > Visite de reconnaissance de l'établissement permettant de s'orienter et de se diriger vers le point de rassemblement à l'aide du balisage réglementaire.
- > Exercice d'évacuation :
 - Contrôle de l'exécution par le formateur,
 - Transmission d'un rapport dans les jours suivants l'exercice d'évacuation.

- Evaluations des apprenants et Bilan de la formation.

• TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

Sur devis, nous consulter.

